COMPTEUR D’ÉNERGIE THERMIQUE : INSTALLATION, COÛT ET FONCTIONNEMENT

jeu 15/11/2018 - 09:00

Source Baticopro.com

Afin de mesurer le débit d’eau chaude utilisé dans un logement, il convient d’installer un compteur d’énergie thermique (CET) dans une copropriété. Il s’agit d’un appareil qui mesure ce débit dans un circuit de chauffage en distribution horizontale en calculant la différence de température de l’eau entre sa température de départ, puis de retour dans le circuit. C’est la solution adéquate pour procéder à l’individualisation des frais de chauffage de la copropriété.

Les compteurs d’énergie thermique (CET)

L’objectif d’un compteur d’énergie thermique, également appelé CET est de compter le nombre de calories consommées. Il s’agit d’un appareil capable de calculer la consommation de chauffage propre à un logement individuel en copropriété. Grâce à ce type d’installation, les relevés de consommations sont grandement simplifiés puisqu’ils peuvent être fait à distance. Le CET affiche la consommation d’un logement en kWh. Un compteur d’énergie thermique coûte **entre 180 et 425 € TTC** (hors pose). Alors qu’un compteur d’énergie thermique de climatisation et de chauffage combiné coûte **entre 600 et 1 000 € TTC** (hors pose).

Lire la suite sur Baticopro